

Processus de demande de modification des descriptions en français canadien

1. Le requérant crée une demande de changement (RFC) pour l'ajout d'un nouveau terme en français en suivant les règles du Guide Règles éditoriales et terminologiques d'Inforoute.
2. Le terme français et les références sont soumis à Inforoute via InfoRMS
3. Inforoute confirme que le terme soumis n'existe pas déjà
4. Inforoute crée le nouveau terme ou modifie le terme ou le concept selon la requête
5. Inforoute publie le nouveau terme et les documents associés lors de la nouvelle version de l'extension canadienne française de SNOMED CT.

